



## Le bruit, quel silence ? il faut en parler

*Le bruit est l'ennemi public numéro 1 des Français.*

*Plus de la moitié de plaintes déposées auprès d'un commissariat concerne les bruits de voisinage.*

*Le volume sonore des villes françaises augmente de 1 dB tous les deux ans (Une augmentation du volume de 3 dB double le niveau sonore). En Midi-Pyrénées il y a plus de 50 points noirs où le bruit dû aux transports dépasse les 65 décibels. La loi cadre du 31 décembre 1992 estime qu'au-delà de 60 dB le bruit des transports terrestres est préoccupant.*

*Pourtant la France entière semble accepter ce véritable fléau comme le prix à payer pour la mobilité individuelle et notre confort apporté par la technologie moderne. Pourtant il y va de notre santé, et de la santé de notre société.*

*Pour combattre un ennemi il est important de bien le connaître.*

*Nous demandons qu'une cartographie précise du bruit soit établie par la municipalité en liaison avec les services compétents de l'état.*

*Dans un deuxième temps il faudra être capable de proposer des solutions, et bien sûr de les mettre en œuvre, pour éviter le bruit.*

*Les avions et la circulation routière sont les deux principales sources sonores qui vont nous concerner de plus en plus dans les prochaines années sur la commune de Tournefeuille.*

## Le centre de tri sélectif

Le centre a été inauguré le 2 décembre 1997 par le SIVOM Ouest et la STAN. Il est expérimental et est situé provisoirement près de la déchetterie de Colomiers dans la zone industrielle En Jacca.

Avec la présence de 8 salariés, il permet de trier le contenu de la caissette bleue utilisée sur Tournefeuille et les communes du SIVOM. La récupération concerne donc les bouteilles plastiques transparentes et opaques, les boîtes de conserves, les bidons, les canettes en acier et aluminium, les journaux, les magazines, les briques et les cartons. A terme ce centre de tri sera implanté dans un bâtiment définitif et emploiera 20 salariés.

Avec le réseau de conteneurs (verre, bouteilles plastiques, papiers, cartons,

tissus), la déchetterie, la plate-forme de compostage, les composteurs individuels, les caissettes bleues, et les bacs à roulettes (pour le reste des déchets), tous types de déchets peuvent maintenant être récupérés, recyclés ou valorisés.

L'objectif du SIVOM est de recycler 75% des emballages ménagers. Pour l'ensemble des déchets l'objectif est beaucoup plus modeste. TAE a toujours demandé plus de recyclage avec un objectif pouvant atteindre plus de 90%.

Dans l'opération du centre de tri sélectif le SIVOM va dans le bon sens. Mais il faut avoir plus d'ambitions. Pour cela nous sommes tous concernés. Le tri est l'affaire de chacun.

### Sommaire

**Le centre de tri sélectif**

**Dossier sur le bruit**

**- Une minute de silence pour le ... Silence**

**- Les nuisances sonores à Tournefeuille**

**- Poème**

**- Un peu de science**

**- L'échelle de bruit**

**- La réglementation**

**Pensez à vos coccinelles**

**Tournefeuille a un TOUCH**

**Info diverses**

### **Collecte de Piles Usées**

*Un nouveau container est désormais disponible à côté des containers « récup verres » et « récup vêtements » situés à côté du foyer R.Panouse. Ce container de couleur jaune permet la récupération des piles usées de différents modèles. C'est une continuité tout à fait cohérente avec la politique de tri sélectif mise en place par la municipalité. Les piles sont hautement nocives pour l'environnement. Pour exemple, une simple pile de 1,5 volt laissée à même le sol pollue 1 m<sup>3</sup> de terre pour des centaines d'années. Le tri sélectif des piles est déjà proposé par la déchetterie, mais la proximité de ce container dans le centre ville est une véritable aubaine pour tous ceux qui ne peuvent se déplacer si loin.*

*Le constat est connu et pourtant le problème reste entier : le bruit est l'ennemi numéro 1 des Français.*

# Le son / Le Bruit

## Une Minute de Silence pour le ... Silence

11% des accidents du travail, 20% des internements psychiatrique et 15% des journées de travail perdues sont imputables au bruit.

Pourtant la France entière semble accepter ce véritable fléau comme le prix à payer pour la mobilité individuelle et notre confort apporté par la technologie moderne. Un Français sur deux souffre régulièrement du bruit.

### Nous sommes énervés, agressifs ou déprimés

Et on s'y habitue. Notre cerveau filtre et ne laisse passer que les bruits exceptionnels. Mais notre corps réagit, même si nous n'enregistrons pas toujours ces agressions permanentes. Nous sommes énervés, agressifs ou déprimés sans vraiment savoir pourquoi.

La lutte contre le bruit est aujourd'hui individualisée, mal organisée. Les associations existent, mais il n'y a pas de liens entre elles. Le public est mal informé et ne connaît pas les lois. La lutte est ponctuelle, les habitants concernés sont souvent laissés seuls.

### Les propositions du CES

Les trois mesures proposées par le rapport du CES (conseil économique et social) publié le 14 avril 1998 nous semblent montrer la bonne direction :

1) Donner des règles législatives claires pour la construction et les utilisations de tous les 'objets et matériels bruyants', comme les engins de chan-

tier, de jardinage, de voirie, les appareils domestiques, les alarmes etc. et de les faire appliquer. Une dure bataille avec les lobbies s'annonce !

2) Faire payer les pollueurs : avions au décollage, voitures, mobylettes et pourquoi pas tondeuses à gazon, perceuse et autres engins du voisinage. Cette mesure incitera les constructeurs à développer des articles non-polluants et cet 'impôt sur le bruit' permettra, entre autre, de financer la réhabilitation de logements 'bruyants' ou la recherche pour développer des équipements moins bruyants.

3) Créer des autorités compétentes dans le domaine de la réduction du bruit. De la mairie jusqu'au ministère de l'environnement et celui de la santé pour imposer la lutte contre les nuisances sonores.

Chaque maire doit veiller à la tranquillité des habitants. Le CES propose qu'il devrait nommer un 'Monsieur Bruit' avec la mission d'étudier chaque plainte et lui apporter une solution. Une tâche conséquente : la moitié des réclamations déposées auprès d'un commissariat concerne les bruits de voisinage.

*Source : « le bruit dans la ville », rapport du CES, 1998*

## Les sources ...

3 types de nuisances sévissent à Tournefeuille

### Les nuisances routières

La carte ci-dessous représente les principales nuisances sonores dues au trafic routier actuel et à venir. Peu de zones sont munies de protection,

### L'échelle du bruit

180 dB	Fusée au décollage
130 dB	Réacteur d'avion à 10 m
120 dB	Discothèque, concert
100 dB	Moto de course à 2 m
90 dB	Route de trafic intense
80 dB	Radio très puissante, Avertisseur sonore
70 dB	Restaurant bruyant
65 dB	Appartement bruyant
60 dB	Auto sur route, magasins
50 dB	Restaurant tranquille
40 dB	Bureau dans quartier calme
30 dB	Conversation à voix basse
20 dB	Jardin tranquille
15 dB	Feuilles agitées par le vent
10 dB	Cabine de prise de son
7 dB	Désert
5 dB	Laboratoire d'acoustique

### principales nuisances sonores dues au trafic routier actuel et à venir.

### La réglementation

Voici la réglementation applicable à Tournefeuille pour les travaux pouvant créer des nuisances sonores pour le voisinage :

Tous les jours :  
8h30 - 12h et 14h - 19h30  
Samedi :  
9h - 12h et 15h - 19h  
Dimanche et jours fériés :  
10h - 12h et 16h - 18h

Dans certains lotissements un règlement intérieur peut être plus restrictif : interdiction de tous travaux bruyants le dimanche, par exemple.

### Adresses utiles

- 1) Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB)  
4, rue Beffroy - 92200 Neuilly / Seine  
Tél.: 01 47 22 38 91
- 2) Comité national d'action contre le bruit, 15, rue de l'Echiquier -75010 Paris -Tél.: 01 42 46 94 47
- 3) Ligue français contre le bruit  
6, rue de Stockholm- 75008 Paris  
Tél.: 01 45 22 79 33

# Leçon sur le Bruit

## e nuisances sonores à Tournefeuille.

seuls les murs antibruit ou la topographie du terrain avoisinant la source de nuisance sont des dispositifs efficaces. La végétation, avec un facteur d'atténuation très réduit, est sans effet.

Tournefeuille souffre et souffrira encore plus avec l'implantation des futures infra-

structures à gros trafic. Pour un débit de 6 v/h (véhicules/heure) le niveau sonore moyen est de 51 dB, si le débit atteint 60 v/h, il est de 61 dB, 63 dB pour 100 v/h et de 73 dB pour 1000 v/h.

### Encore des efforts

Des efforts doivent être menés pour veiller à la prise en compte du problème du bruit en amont des projets. Toutes les mesures possibles doivent être prise pour limiter la circulation sur le réseau existant. Il faut inciter à l'utilisation de moyen de transport peu bruyant (la marche, le vélo, la voiture électrique).

### Les nuisances aériennes

Pour ne pas charger la carte, il n'est pas fait allusion aux nuisances du trafic aérien. On peut néanmoins schématiser en 2 zones: le nord touché par l'aéroport de Blagnac et le sud touché par la base aérienne de Francazal. Dans ces 2 cas, il n'y a aucun moyen de réduction passive, le salut viendra du ciel par une amélioration des performances des moteurs.

### Les nuisances domestiques

Par son caractère résidentiel, les Tournefeullais subissent les nuisances des appareils motorisés pour l'entretien des jardins. Il faut rappeler à chacun son devoir de citoyen respectueux des autres.

### Une réclamation ?

Quelle est la marche à suivre pour déposer une réclamation ?

Adressez-vous à la mairie, muni de votre dossier bien complet. Il sera instruit et le maire adressera d'abord un courrier amiable au responsable du bruit (vous en serez avisé). Si le bruit persiste, un constat sera fait par une des personnes chargées du dossier. Le maire mettra l'auteur du trouble

en demeure de faire cesser le bruit dans un délai donné.

S'il n'y a toujours pas de réaction, il s'agit alors d'une infraction. Un procès verbal sera dressé, que le fautif ne recevra pas, mais qui sera transmis directement au parquet. A ce stade, le plaignant peut se constituer partie civile et réclamer des dommages et intérêts.

### TAE, Bulletin d'adhésion 1998

Nom.....Prénom.....  
 Adresse .....  
 Téléphone .....  
 Retourner à TAE, 17 rue M. Fonvielle, 31170 Tournefeuille  
 Adhésion : Individuelle 100 F, Couple 150 F, Etudiant 50F

*Voisin,*

*Voisin, cher tu m'es,  
auprès de toi, j'ai choisi de  
vivre.*

*Rassure-moi!*

*erreur n'ai point faite.*

*Lorsqu'à mes oreilles,  
ronronne le bruit de ta machine  
à tondre  
merci de penser à moi.*

*Si par une belle journée  
te vient l'idée de tronçonner  
ton bois,  
ne m'oublie pas.*

*Peut-être suis-je  
à trois pas de toi,  
derrière la haie  
avec quelques amis.*

*S'il te plaît mon doux voisin,  
ne laisses pas  
des heures durant,  
ton chien agresser mes  
tympan.*

*Merci pour tout voisin,  
Sache qu'il fait bon vivre en  
bonne entente à tes côtés.*

### Un peu de science

Le bruit parvient à l'oreille par une vibration. Le tympan est une fine lame qui se met à vibrer quand le bruit lui parvient. Il transmet son mouvement aux ossellets (marteau, enclume, étrier) qui le repercutent à l'oreille interne. Puis le son se propage dans un liquide et atteint une sorte de spirale appelée cochlée. Celle-ci est tapissée de cils reliés au nerf auditif.

Quand le son est trop fort, supérieur à 120 dB le tympan peut-être atteint. Les cils peuvent être endommagés, ce qui est irréparable.

L'unité de mesure du son (du bruit) est le décibel (dB.). Pour le calcul du niveau sonore résultant de plusieurs sources, l'arithmétique n'est pas simple.

2 voitures = 1 voiture + 3dB  
 10 voitures = 1 voiture + 10 dB  
 100 voitures = 1 voiture + 20 dB.

## Pensez à vos coccinelles !

*Même si le temps n'est pas encore propice aux pucerons, n'oubliez pas le réflexe "coccinelles". Les sociétés spécialisées dans la production de larves de coccinelles redoublent d'ingéniosité pour vous proposer une solution simple d'achat et de livraison.*

Un exemple, la société Biotop à Valbonne. Cette société vous propose, par l'intermédiaire des grands distributeurs spécialisés espaces verts ou jardinerie, l'achat de bons de commande. Une fois acheté, vous devez envoyer ces bons de commande à Biotop (lettre fournie, port payé) qui vous livrera (aussi en port payé) des boîtes de larves ainsi qu'une notice d'utilisation. Le délai est rapide (un à trois jours). Prévoyez malgré tout d'être présent car les larves supportent mal des séjours d'une semaine dans la boîte aux lettres (chaud le jour frais la nuit). De même



pour la météo, si le temps est particulièrement chaud (à partir de 28° à 30°), d'une part le séjour dans la boîte aux lettres risque d'être mortel, de plus Biotop anticipera en ne vous envoyant les larves de coccinelles que si le risque est passé.

L'utilisation des larves de coccinelles est certes symbolique mais permettra de diminuer les doses de pesticides dans nos jardins. De plus c'est une réelle valeur pédagogique pour les enfants. Pour les grands c'est un état d'esprit auquel nous adhérons et qui ne peut qu'améliorer notre qualité de vie.

## Tournefeuille a " un TOUCH " !

*En évoluant au sein de la commune de Tournefeuille, nous sommes amenés à croiser la seule rivière qui la traverse : Le Touch.*

La rencontre est rapide, souvent anodine, et la tranquillité de ses eaux est pourtant loin de refléter la richesse et l'importance de son passé si vital aux Tournefeullais ainsi qu'aux riverains des berges sur son parcours. T.A.E ne pouvait que mettre en valeur l'attachement et l'identification des habitants de Tournefeuille pour ce ruisseau, rivière voir même fleuve ou fossé selon les époques, ou les endroits d'où on le regarde. Elle se propose donc, à travers une succession d'articles, de vous faire redécouvrir ses aspects géographiques, historiques, économiques et écologiques pour enfin conclure sur son actualité. L'aménagement de la future coulée verte crée une dynamique, une prise de conscience et un regain d'intérêt, à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle, pour cette rivière dont l'histoire est bien plus ancienne que celle même de Tournefeuille.

### "Un peu de géographie"

Le Touch prend sa source sur la commune de LIHAC, distante de 70 km de Tournefeuille et située au sud-ouest de la Haute-Garonne. Le débit y est faible, discret et révèle que le Touch ne provient pas des Pyrénées mais

d'une vallée à faible altitude (~350m). Le Touch, de part son débit très moyen et son manque d'uniformité, est un court d'eau non navigable ni flottable. Le niveau des ses eaux varient en fonction des saisons. Il dispose d'une dizaine d'affluents permanents ou saisonniers (pluies, écoulements). Les plus importants sont, entre autres, la Saverette, la Bure, la Saudrune, l'Aigubelle, l'Aussau. On trouve près de la source, une retenue d'eau avec le barrage de Fabas du nom de la forêt qu'il traverse et d'une contenance de 2.1M de m<sup>3</sup>. Il côtoie de nombreux paysages: forêts puis plaines agricoles, lotissements dans la banlieue Tournefeullaise, et enfin une portion plus ou moins sauvage vers St Martin du Touch. Il se jette dans la Garonne sur sa rive gauche créant la limite des territoires communaux de Toulouse et Blagnac. Sa longueur totale avoisine les 75 Km.

Le Touch est un être vivant qui contribue à la qualité de notre cadre de vie. Il souffre aussi des affres de la société telle que la pollution. Le Touch est à l'image des personnes qui vivent autour, le protéger c'est aussi nous protéger nous-même.

### INFOS Diverses de la Coordination Déchets Midi-Pyrénées

**Elargissement de l'autoroute A62 à St Jory.** Une enquête publique est déposée et consultable en mairie de St Alban. Il apparaît déjà que les ASF ne tiennent pas leurs engagements. Les communes environnantes ne seront pas convenablement protégées et la qualité de vie, qui n'est pas toujours respectée lors de ce type de travaux, risque d'en souffrir. Une manifestation a eu lieu le 25 avril dernier.

**Centrale de Golfech.** Une mobilisation devant la centrale nucléaire de Golfech s'est tenue le 26 avril en préambule d'un rassemblement européen contre l'enfouissement des déchets nucléaires qui se fera à Neufchâteau (Vosges) les 30/31 mai 1998.

**Incinérateur de Bessières.** La coordination s'est associée à un recours présenté par l'association ABCDE afin de défendre, encore une fois notre qualité de vie, et de dénoncer les abus et irrégularités dans les procédures engagées. La trop importante capacité de cet incinérateur (170 000 tonnes), le non suivi des normes antipollution, et le peu d'intérêt à développer et intensifier le tri sélectif nous choquent.

**Boues.** Des épandages de boues issues des usines d'épurations sont prévus dans la région. Actuellement une consultation est en cours concernant la station d'épuration de Ginestous. A suivre...

**S.D.A.U et P.O.S de Toulouse.** L'étude du projet de S.D.A.U et l'actuel P.O.S montre l'absence de politique en matière des déchets. Ces constatations amènent à être très vigilants lors de la révision prochaine des P.O.S pour les communes de l'agglomération. Rappelons que le P.O.S, comme le Plan de Déplacements Urbains, doit faire l'objet d'une enquête publique.

**Fuite d'ammoniaque chez AZF.** Une importante fuite d'ammoniaque (16 tonnes), suite à une rupture de soupape, s'est produite le 26 mars. Un vent faible, ce jour, a pu limiter la contamination. Afin de limiter la fréquentation du couloir aérien qui passe juste au-dessus de ce complexe chimique, une des pistes de Blagnac sera rallongée de 500m.